

ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES CONTRAT D'ACCUEIL

VACANCES D'HIVER 2018

Du lundi 12 février au vendredi 23 février 2018

Nom-Prénom de l'enfant

Votre enfant bénéficie t'il d'une Aide aux Temps Libres (CAF21) : OUI NON

(Copie de votre notification d'aide aux temps libres 2018 à joindre au contrat, si pas encore fournie à ce jour)

AUBIGNY-la-RONCE

(Salle polyvalente)

BEAUNE Blanches-Fleurs

(65 route de Savigny)

BEAUNE Bretonnière (03-06 ans)

(1C rue des Vignes)

BEAUNE Echaliers

(Rue de la Chartreuse)

CHAGNY Marey

(Place Marcel Charollais)

LADOIX-SERRIGNY

(3 rue Saint Marcel)

MEURSAULT

(Rue des Ecoles)

MONTAGNY-les-BEAUNE

(Rue de l'Eglise)

VIGNOLES

(4B rue J.B. Boussu)

ELEMENTAIRE

MATERNELLE

	Matin	Matin + repas	Après-midi	Après-midi + repas	Journée complète (repas inclus)
Lundi 12 février					
Mardi 13 février					
Mercredi 14 février					
Jeudi 15 février					
Vendredi 16 février					
Lundi 19 février					
Mardi 20 février					
Mecredi 21 février					
Jeudi 22 février					
Vendredi 23 février					

La Communauté d'Agglomération se réserve le droit de modifier cette programmation en fonction des effectifs inscrits.

J'accepte les conditions présentées dans le règlement des prestations Enfance.

J'autorise OUI NON les responsables à filmer, photographier, mon enfant et à utiliser ces documents à des fins promotionnelles pour la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud.

Rappel :

Des annulations programmées seront possibles, sous réserve qu'elles soient communiquées le mercredi (avant 17h00) précédent la semaine concernée.

En dehors des annulations justifiées pour des raisons médicales, seuls 2 jours par période de vacances ou par cycle de mercredis pourront être déduits par les Services. Au-delà de ces jours, toutes les plages réservées seront facturées.

Pour toutes inscriptions, les parents doivent impérativement être à jour de leurs règlements. Le règlement de ces factures conditionne, pour une famille, l'accès aux prestations Petite Enfance et Enfance.

Date Signature du responsable légal :